

PRÉFET DE LA VENDÉE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté n° 2015-DDCS-064 portant modification de la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage

**LE PRÉFET DE LA VENDÉE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014/DDCS/082 du 5 février 2015, modifié par l'arrêté n° 2015-DDCS-053 du 8 juin 2015, fixant la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu le courrier de la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon en date du 15 juillet 2015 ;

**A R R E T E**

Article 1<sup>er</sup> : La commission départementale consultative des gens du voyage relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage est modifiée pour la représentation suivante :

**Représentants des communes, 1<sup>er</sup> alinéa :**

- **Titulaire : Monsieur Jean-Marie CHAMARD, Vice-président de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon et Maire de la Ferrière**
- **Suppléant : Monsieur Malik ABDALLA, adjoint au maire de La Roche-sur-Yon**

Le reste sans changement.

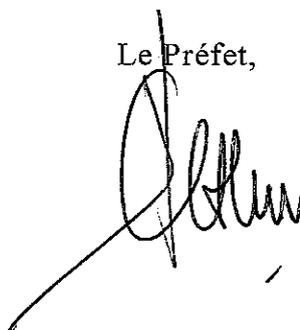
Article 2 – Les membres nouvellement nommés sont désignés pour la durée restante du mandat de six ans courant à compter du 5 février 2015, conformément à l'article 2 de l'arrêté du 5 février 2015.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Fait à La Roche-sur-Yon, le **11 AOUT 2015**

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Albertini', with a long horizontal stroke extending to the left.

**Jean-Benoît ALBERTINI**